



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / / 13/09/2024
Dossier complet le : / / 13/09/2024
N° d'enregistrement : 2024-8264

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

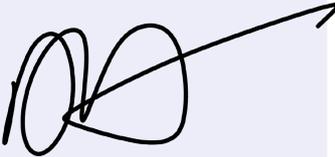
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

SPII POLYGONE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

393 rue du Général De Gaulle

59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Tel : 03 20 04 04 43

Mail : gregoiredhondt@spii-polygone.com

P2L INGÉNIERIE

MAÎTRISE D'ŒUVRE

131 rue des Bourreliers

59320 HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tel : 03 20 95 99 26

Mail : courrier@P2L-ingenierie.fr

Construction d'un bâtiment d'activités

Rue Mirabeau – Ville de Mouvaux



Permis de construire



Notice descriptive VRD

■ Février 2024

■ Ind B

SPII POLYGONE
393 Rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ EN BAROEUL
0320040443 contact@spii-polygone.com
Siret 430 389 593 00061



GBL
Architectes
10 rue Marcel Dassault
59700 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00 33 (0)3 20 72 54 24
contact@gb-architectes.com
www.gb-architectes.com



1 GENERALITE

La présente notice a pour objet de définir les travaux de construction de 8 cellules d'activités sur la commune de Mouvaux.

La construction donnera sur la rue Mirabeau

D'une superficie de 5757 m², le terrain destiné à recueillir les futurs locaux d'activités sera aménagé comme suit :

Emprise bâti et associé : 2188 m²

Surface voirie, parkings, piétonnier : 2773 m²

Surface des espaces verts & noues : 796 m²

2 VOIRIES

2.1 Les accès :

Deux accès véhicules communs sont prévus pour la desserte des différents bâtiments :

→ Accès véhicules de 5,50 à 7,00 m de large autour des cellules

Ces deux accès sont desservis par une voirie d'accès unique :

→ Accès véhicules de 4,85 à 5,20 m de large au sud du site

2.2 Les voiries :

Une voie d'accès de 4.85 à 5.20 m de large qui dessert les deux accès au site, ces 2 voiries d'accès mesurent entre 5.50 et 7.00 m, desservent les zones de stationnement des cellules

La borduration de la chaussée sera constituée de bordure type T1 et la gestion des EP sera réalisée par la pose de caniveau CC1 ou CS1

2.3 Piétonnier :

Un cheminement piétonnier de 1,50m de large sera réalisé le long du bâtiment.

2.4 Les places de stationnements :

Les places sont disposées le long des voiries.

Le stationnement est constitué de 81 places dont 76 classiques et 5 places réservées aux handicapés.

Les places de stationnement seront de dimension 2,50m de large par 5,00m de long. Les places réservées aux handicapés seront de dimension 3,30m de large par 5,00m de long.

2.5 Les structures :

Chaussée

La voirie sera en enrobé. La structure est la suivante :

Géotextile

Une fondation en matériaux D2/D3 de 0,50 m d'épaisseur,
Une couche de grave bitume de 0,09 m d'épaisseur,
Couche de cure
Une couche de roulement en enrobé 0/10 d'une épaisseur de 0,05 m.
La chaussée aura une pente orientée vers les caniveaux CCI ou CSI.
Les places de stationnement seront délimitées par un marquage au sol de couleur blanche.

Stationnements et piétonnier

Les stationnements seront en enrobés ou en pavés dont la structure est la suivante :

Géotextile

Une fondation en matériaux drainants 20/40 de 0,40 m d'épaisseur,

Une couche de grave traitée de 0,15 m d'épaisseur,

Une couche de roulement

Pour enrobé : Enrobé 0/10 d'une épaisseur de 0,05m

Pour pavés : Pavés autobloquants de 0,08 m d'épaisseur y compris lit de pose

3 ASSAINISSEMENT

L'assainissement sera réalisé en système séparatif.

3.1 Eaux usées

Le rejet du futur bâtiment s'effectuera vers la rue Mirabeau

Il sera réalisé en canalisation PVC classe CR8 :

De diamètre 200 mm pour le réseau principal.

Le raccordement à la canalisation principale s'effectue par piquage,

Des regards 800x800 sont prévus pour le collecteur principal et des boîtes de branchement visitables seront également prévues si besoin.

La réalisation du réseau fera l'objet d'une demande de rejet auprès du concessionnaire gestionnaire du réseau.

3.2 Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle par un réseau d'assainissement du type séparatif. Toutes les eaux pluviales (des toitures et des parties imperméabilisées : voirie, trottoirs, aires de stationnement,) seront collectées par des regards à grille et de pied de chute pour être acheminées vers **un bassin d'infiltration de type cailloux d'un volume utile de 186 m³** dimensionné sur la base d'une trentennale et avec un rejet limité à 4l/s, conformément aux recommandations du concessionnaire.

Le tamponnement des eaux s'effectue dans un bassin de tamponnement & d'infiltration réalisé en caissons type graves drainantes avec un indice de vide supérieur ou égale à 35%, entouré d'un géotextile classe 7, qui se rejette dans le réseau communautaire rue Mirabeau.

Voir note de calcul en annexe.

4 RESEAUX DIVERS

Les tranchées communes respecterons les dimensions nécessaires suite à la prise en compte de l'inter-distance entre les réseaux. La profondeur de la tranchée sera au minimum de -80cm du sol fini.

4.1 Alimentation en eau potable

Une fosse à compteur d'eau sera implantée en limite parcellaire et dimensionnée par le concessionnaire. Le réseau principal sera réalisé en DN 60 fonte. (A confirmer par le concessionnaire) Des purges seront mises en place aux extrémités du réseau (voir plan). Les branchements seront réalisés en DN 25 PEHD géré par une vanne et raccordés sur les cellules d'activités.

Il sera procédé aux différents contrôles (désinfection, essais de pression, essais de compactage) prescrits en pareille matière par les soins de l'entreprise.

4.2 Electricité & éclairage extérieur

1.1.1 Electricité BT

L'alimentation en électricité sera assurée par un réseau souterrain. Un coffret de branchement CIBE sera installé à proximité de l'entrée de chaque cellule. Le réseau sera constitué d'un coffret en limite parcellaire alimentant des coffret REMBT sur lesquels seront repris les branchements des cellules. Un coffret SG sera mis en place pour alimenter l'éclairage extérieur, les IRVE, le portail et le portillon.

1.2.1 Eclairage extérieur

L'éclairage extérieur comprend des points lumineux répartis le long du parking et des cheminements piétonniers. Les travaux comprennent la pose de candélabres y compris massifs, la pose de fourreaux, la pose de câble de mise à la terre, l'alimentation des candélabres et la mise en œuvre d'une armoire d'éclairage doté d'une horloge astronomique. Les câbles seront posés sous fourreaux PVC 53/63 et raccordés à l'armoire d'éclairage.

Le titulaire réalisera le dimensionnement des câbles de l'éclairage, avec étude d'éclairage qu'elle soumettra à l'approbation du Maître d'ouvrage et du bureau de contrôle ainsi que le dimensionnement des massifs.

Les candélabres feront 6m et seront de type à définir avec la maitrise d'ouvrage.

1.3.1 IRVE

Le pré équipement de places IRVE comprend la mise en œuvre de fourreaux Ø110 en attente avec des chambre de tirage. Les fourreaux iront des sorties bâtiments jusqu'aux places de stationnement (voir plan). Le parking comprend 81 places de stationnement dont 10 places équipées et 10 pré-équipées.

Les installations d'alimentation de véhicules électriques ou hybrides rechargeables par socles de prises de courant réalisées sont conformes aux prescriptions du guide UTE C 15-722 et seront conforme au niveau de performance NF.

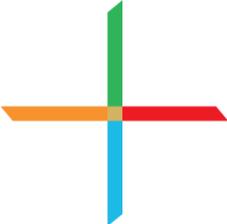
4.3 DESSERTE TELEPHONIQUE

Les travaux comprennent la réalisation de regards de branchements agréé Télécom (LOT, LIC) et la pose de fourreaux Ø42/45 pour la téléphonie et Ø60 pour la fibre optique. Le génie civil sera raccordé sur le réseau le plus proche en domaine public y compris remonté aéro souterraine si besoin.

4.4 GAZ

L'opération sera desservie par GRDF. Les coffrets et les canalisations PEHD sont à prévoir en fonction des besoins (à définir pour chaque groupe de logements en fonction de la convention signée avec GRDF).

Notice réalisée le 13/02/2024 à Hallennes-Lez-Haubourdin



CRÉATION D'UN BATIMENT D'ACTIVITÉS MOUVAUX (59)

Annexes à la demande d'examen au cas par cas

INTRODUCTION	3
CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET	3
PRESENTATION DU DOCUMENT	4
ANNEXES OBLIGATOIRES	5
ANNEXE OBLIGATOIRE N°1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR	5
ANNEXE OBLIGATOIRE N°2 : DECISION ADMINISTRATIVE « CLAUSE FILET »	6
ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET	7
ANNEXE OBLIGATOIRE N°4 : PRISES DE VUES DU SITE ET SES ABORDS.....	9
ANNEXE OBLIGATOIRE N°5 : PLANS ET VISUELS DU PROJET	10
ANNEXE OBLIGATOIRE N°6 : PLAN DES ABORDS DU SITE.....	14
ANNEXE OBLIGATOIRE N°7 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000	15

INTRODUCTION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Ainsi, les projets peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas selon les critères définis dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Le décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets instaure le dispositif dit de « clause-filet » permettant de soumettre à évaluation environnementale des projets de petite taille situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement et ayant un impact notable sur l'environnement.

Il convient désormais de distinguer trois catégories de projets, pour savoir si un projet est soumis ou non à l'obligation de réaliser une étude d'impact préalable :

- Les projets soumis à évaluation environnementale de manière systématique en fonction des seuils de la nomenclature ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale à la suite d'un examen au cas par cas ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale par application de la clause-filet et à la suite d'un examen au cas par cas, qui sont en deçà des seuils.

SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET

La société POLYGONE projette la construction de 8 cellules d'activités sur la commune de Mouvaux sur un foncier de 5753m². Ces cellules seront occupées par des activités secondaires (SDP : 1630,5m²), par des activités tertiaires (SDP : 1154,7m²) et par des commerces. Le projet s'installe sur un terrain non bâti mais disposant de quelques places de parking. Au total, le projet prévoit 75 places de stationnements dont l'installation de bornes de recharge sur 10 places de stationnement (dont 4PMR) et le pré-équipement de 10 places supplémentaires. Parmi ces 75 places, la SPII POLYGONE s'est engagée à laisser 20 places de stationnement à destination du magasin Auchan. 14 places de stationnement seront attribuées aux commerces du RDC.

Au regard de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet est concerné par la rubrique **41.a) « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus »**.

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le présent document met à disposition des services de l'Autorité Environnementale les annexes obligatoires du dossier de demande d'examen au cas par cas, et les éléments permettant une meilleure appréhension des enjeux associés au projet et à son contexte.

L'annexe n°1 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'annexe n°2 « décision administrative soumettant le projet au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) » est sans objet pour la présente opération.

Le présent document se compose de :

Annexes obligatoires n°3 à 7 :

- Un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°3),
- Un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°4),
- Une présentation du projet (annexe obligatoire n°5),
- Une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°6),
- Une carte de situation du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°7)

Annexe volontaire n°8 :

- Notice descriptive VRD (annexe volontaire n°8)

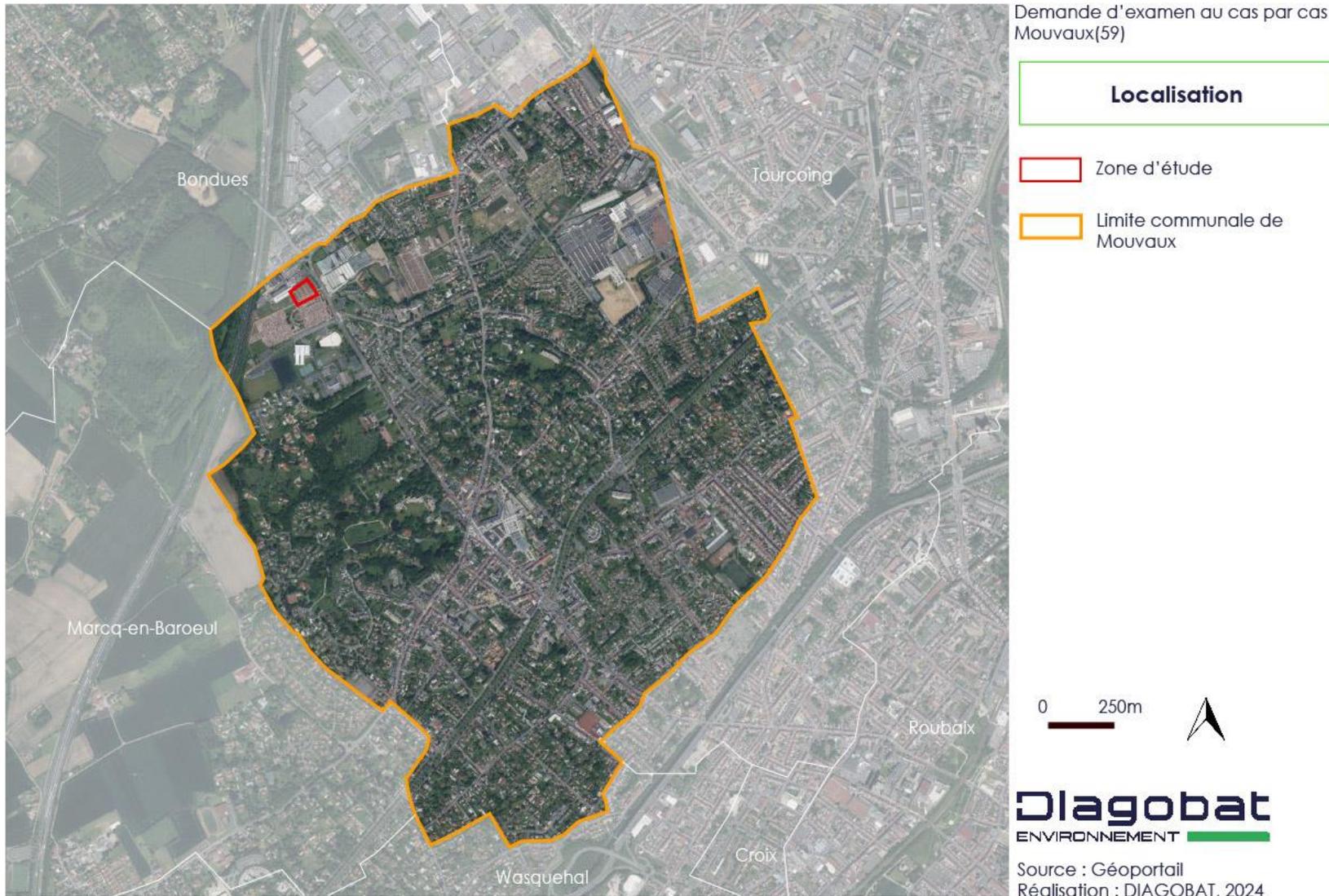
ANNEXES OBLIGATOIRES

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	✗
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✗
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✗
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	✗
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	✗
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	✗

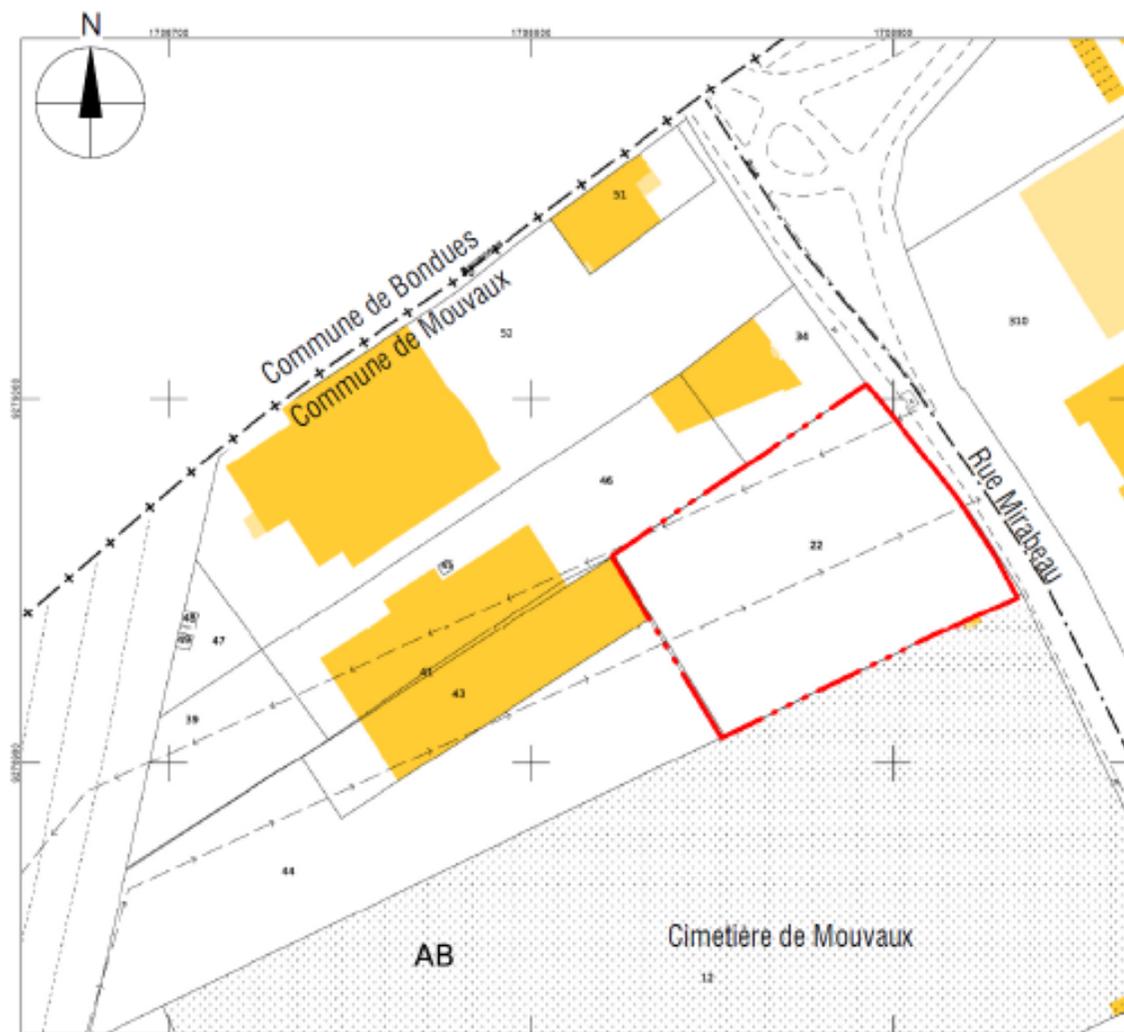
ANNEXE OBLIGATOIRE N°1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

La feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage est éditée séparément.

ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET



Localisation du projet au sein de la commune de Mouvaux



Localisation et zonage du projet

ANNEXE OBLIGATOIRE N°4 : PRISES DE VUES DU SITE ET SES ABORDS



Vue aérienne



Vue 1 depuis la rue Mirabeau



Vue 2 en surélévation au-dessus de la rue Mirabeau

ANNEXE OBLIGATOIRE N°5 : PLANS ET VISUELS DU PROJET



1 | PLAN DE MASSE PAYSAGER
1 : 400

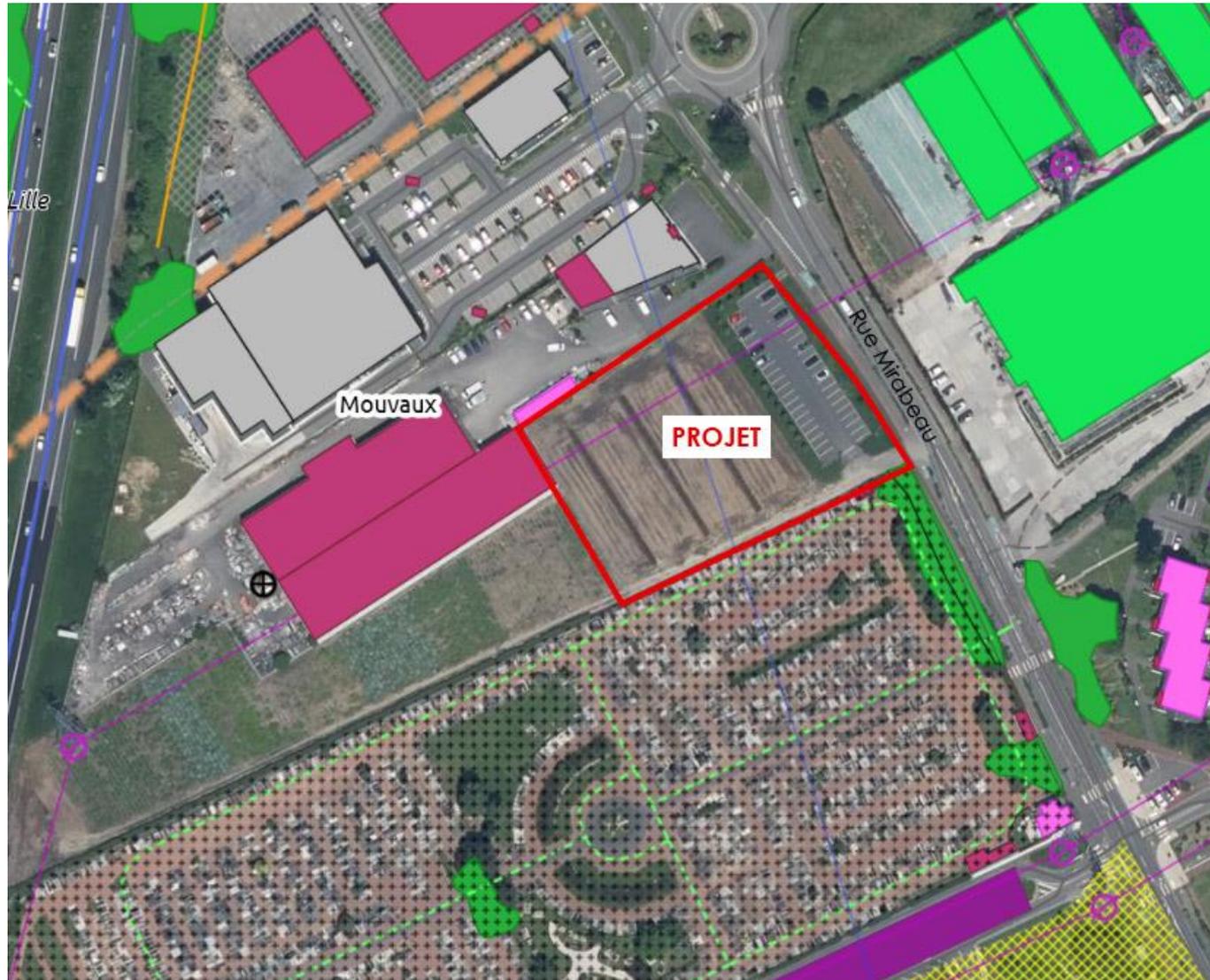
Plan masse paysager du projet





Insertion du projet dans son environnement

ANNEXE OBLIGATOIRE N°6 : PLAN DES ABORDS DU SITE



Demande d'examen au cas par cas
Mouvaux(59)

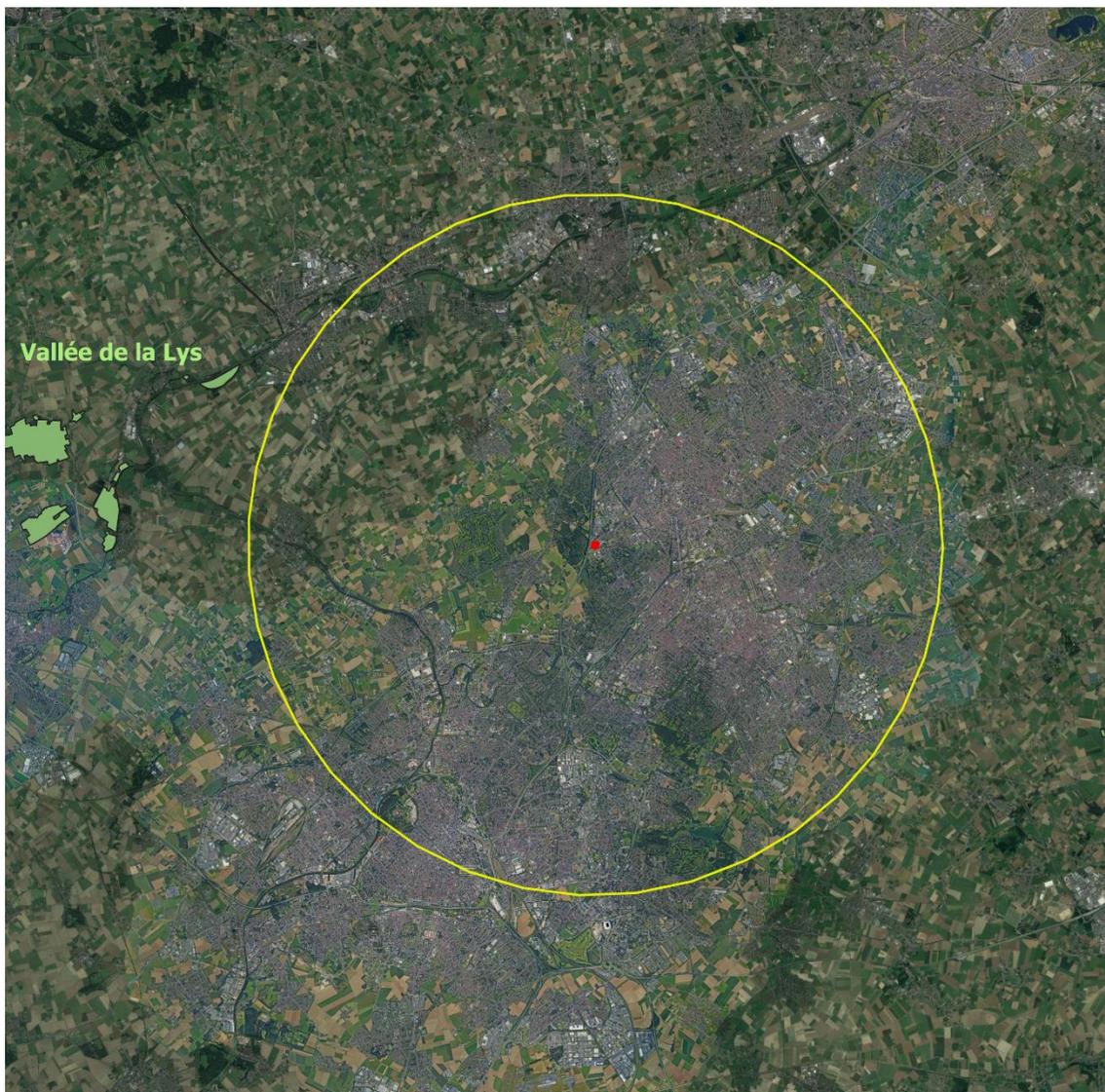
Contexte urbain

- Zone d'étude
- Bâtiment industriel
- Bâtiment agricole
- Bâtiment commercial et services
- Espaces verts
- Parking
- Bâtiment résidentiel
- Cimetière
- Zone « sport »
- Autoroute

0 50m

Plan des abords du site

ANNEXE OBLIGATOIRE N°7 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000



Demande d'examen au cas par cas
Mouvaux (59)

NATURA2000

-  Zone étendue - 10km
-  Zone d'étude
-  Sites Natura2000 Directives
Habitat et Oiseaux

0 2,5 5 km



